



Partage de la Pension alimentaire versée avec la mère

Par **torvi**, le **21/02/2014** à **10:01**

Je paie une pension alimentaire à mon ex épouse pour enfant à charge. Cette enfant vit en concubinage libre depuis trois ans (elle a 21 ans) son compagnon a une activité professionnelle je n'ai pas de relations avec l'enfant et la mère me renvoie tous mes courriers. La mère n'est-elle pas tenue de payer la moitié de la somme que je lui verse au bénéfice de l'enfant puisque qu'elle n'est plus à sa charge ?

Par **cocotte1003**, le **21/02/2014** à **12:46**

Bonjour, non. Vous devez faire une demande au JAF du tribunal dont dépend votre fille soit pour lui verser directement la pension soit pour la supprimer selon les revenus de son concubin. Pas besoin d'avocat, cordialement